

Le cinquantième de l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche [fin]

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **78 (1927)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à plusieurs reprises en faveur de l'inventaire forestier intégral et périodique;

elle s'affirme dans la pratique dans le fait de l'adoption par les cantons d'instructions sur les aménagements, lesquelles prescrivent de plus en plus cet inventaire intégral et périodique, la fixation de la possibilité sur la base des comparaisons périodiques, c'est-à-dire sur celle de l'accroissement courant, la fréquence des revisions toujours totales dont les intervalles ne dépasseront pas 10 ans.

Neuchâtel en 1919, Vaud et Fribourg en 1920, le Valais en 1923 se sont donnés des instructions introduisant en fait, sinon dans les termes, l'aménagement-enquête; les Grisons avaient fait un pas assez marqué dans ce sens déjà en 1907, tandis que Neuchâtel l'avait introduit à titre d'essai dès 1889. Enfin certains cantons, tels que Soleure et Berne, ne se tiennent plus à leurs anciennes instructions et évoluent dans le sens que nous indiquons. La susdite brochure de M. l'inspecteur général Petitmermet donne à ce sujet des détails circonstanciés.

Enfin cette orientation se remarque même dans la gestion des forêts particulières; les forêts privées aménagées selon ces principes sont déjà nombreuses. (A suivre.)

Le cinquantenaire de l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche.

(Fin.)

Ainsi que nous l'annonçons dans l'avant-dernier cahier, nous désirons examiner avec quelque détail les sept études forestières dont est composé le volume publié par l'Inspection fédérale des forêts, à l'occasion du cinquantenaire de sa création. Nous le ferons en suivant l'ordre admis dans leur publication.

L'organisation de l'Inspection et le bilan de son activité.
Personne n'était mieux à même de traiter pareil sujet que M. W. von Sury, adjoint administratif à l'Inspection depuis 1917, mais qui est entré déjà en 1882 comme commis de bureau et a revêtu de 1893 à 1917 les fonctions de secrétaire. Voilà 45 ans que M. von Sury est de la maison et qu'il y déploie la plus laborieuse activité avec une modestie qui n'a d'égale que sa scrupuleuse conscience. Il en connaît mieux que personne l'histoire.

Celle-ci est minutieusement rapportée tant en ce qui concerne les fonctionnaires que les travaux exécutés (législation, travaux de défense contre avalanches et torrents, rachat de servitudes, expositions, etc.).

Les dépenses de la Confédération, pendant la période 1876—1925, pour les forêts, la chasse et la pêche ont comporté :

a) pour les forêts	40.588.000 fr.
b) pour la chasse et la protection des oiseaux	1.259.000 »
c) pour la pêche	3.285.000 »
d) pour divers	255.000 »

Soit au total 45.387.000 fr.

La part la plus importante de la première rubrique, 15 ½ millions de francs, représente le montant des dépenses pour création de forêts protectrices et travaux de défense. Celle relative aux constructions de chemins forestiers est d'environ 7 millions. Mais quel chemin parcouru depuis le début : en 1875 la dépense totale est de 11.347 fr., tandis qu'en 1925 elle atteint 2.763.000 fr. !

Ce chapitre s'achève par la liste des publications de l'Inspection ainsi que de celles auxquelles elle a collaboré.

M. R. Felber, adjoint technique, nous entretient du *développement de la statistique forestière suisse*. Ce développement a été lent. La Société forestière suisse a essayé, en 1844 déjà, et dès lors à plusieurs reprises, de mettre sur pied un rouage s'occupant de ces questions, si difficiles à traiter de façon uniforme. Mais c'est en 1907 seulement que notre pays réussit à créer un bureau fédéral de statistique forestière. Il n'a pas encore été possible de corriger les effets de cette tardive naissance. La raison essentielle de cet état de choses peu flatteur, c'est que la surface de nos forêts n'est pas encore déterminée avec une exactitude suffisante dans plusieurs cantons. Tant que cette base de toute statistique forestière ne sera pas sûre, il faudra renoncer à des indications complètes, embrassant en particulier toutes les forêts publiques. Les fascicules de l'organe de notre bureau fédéral enregistrent, il est vrai, de constantes améliorations. Mais cette publication est loin encore de pouvoir nous fournir des données complètes et sûres permettant de tirer de leur emploi des conclusions certaines. On s'y achemine insensiblement, mais il faut encore s'armer de patience.

La troisième étude de M. F. Fankhauser, le doyen des fonctionnaires de l'Inspection, est en quelque sorte le clou du volume. C'en est aussi la plus longue. Elle est intitulée : *Contribution à la connaissance du pin de montagne*. L'auteur a consacré de nombreuses années d'observation à ce sujet qu'il traite à fond. Il se heurtait à un problème qu'ont étudié de nombreux botanistes, mais sans réussir à le résoudre de façon satisfaisante. Car, s'ils ont établi un grand nombre de variétés, de sous-variétés, et de formes de cette essence, il faut bien reconnaître que les bases, qui ont servi à établir ces différenciations, sont souvent trop artificielles et partant peu sûres. M. Fankhauser écrit : « Il nous paraît qu'il faut, avant tout, fixer aussi exactement que possible les caractères généraux de l'espèce *Pinus montana* Mill. L'étude des causes qui ont provoqué des variations sera d'un intérêt scientifique incomparablement plus réel que de persévérer à subdiviser sans fin l'espèce en sous-espèces, variétés, formes, etc. » Voilà qui est la raison même. C'est placer la question sur son vrai terrain.

M. Fankhauser établit, avec nombreux exemples à l'appui, qu'on ne saurait se contenter, ainsi que ce fut le cas généralement jusqu'ici, de considérer le côté morphologique seul du problème, mais que le côté biologique importe surtout. Il arrive à cette conclusion : « Les différentes variétés du *Pinus montana* Mill. (torche-pin, pin des marais, pin à crochets, pin de montagne chétif, pin de montagne Mugho) se différencient biologiquement en ceci que, suivant l'altitude et probablement aussi le climat de leur station, il se forme des races stationnelles différentes. Au demeurant, cette essence est très peu exigeante en ce qui concerne la composition du sol, l'exposition et le climat. Elle s'adapte aux conditions les plus différentes et possède, en particulier, la faculté de résister très bien à la sécheresse. Aussi bien, sa zone naturelle de distribution est-elle limitée aux stations sèches. »

Quelle a été, au cours des temps, l'influence de l'hérédité, de la station, du climat et des autres facteurs en jeu pour nos essences forestières celles en particulier auxquelles le forestier recourt dans les reboisements de la haute montagne ? Que d'insuccès auraient été évités si nous étions mieux documentés sur

ces questions ! Et voilà à quelles recherches M. Fankhauser convie le personnel forestier supérieur. Encore que nous ne soyons pas absolument assuré que cet appel trouvera un écho suffisant, nous serions heureux qu'il fût entendu et suivi. M. Fankhauser aura eu le grand mérite de montrer comment il faut s'y prendre pour réussir en pareil cas, exemple hautement suggestif et bien digne d'être imité.

La correction des torrents. Tel est le problème abordé par M. C. Albisetti. Après quelques généralités sur le sujet, d'une grande importance en Suisse, il examine l'influence exercée dans la formation d'un torrent par la nature géologique du sous-sol, les précipitations atmosphériques et la couverture du sol. Il passe en revue les dispositions législatives sur la matière, puis l'exécution de quelques projets en Suisse (Eybach, Lielibach, Glyssibach, Gruonbach, etc.).

Son exposé se termine par le tableau des sommes consacrées en Suisse, depuis 1876 à 1925, dans la lutte contre torrents et avalanches. Mais on reste surpris de ne trouver, dans une pareille récapitulation de l'activité du service forestier fédéral, que quelques lignes sur les travaux de défense contre les avalanches. Il s'agit pourtant là d'un des travaux essentiels de notre Inspection fédérale et d'un de ceux qui ont la plus grande importance pour les sylviculteurs de la haute montagne. Cette lacune est peut-être en relation avec le fait qu'une publication spéciale est prévue sur les avalanches; elle n'en est pas moins regrettable.

M. E. Hess a étudié brièvement la question des *reboisements* exécutés en montagne avec l'appui financier de la Confédération. Tout comme M. Fankhauser, il se demande quelle a pu être la cause des nombreux insuccès survenus dans ce domaine. Il arrive à la conclusion qu'elle réside surtout dans l'omission du rôle capital de la provenance des plants employés. Il émet quelques considérations, plutôt fragmentaires, sur la question des essences exotiques, dont il n'attend pas grand'chose, et récapitule les différents projets de reboisements à l'exécution desquels la Confédération a participé.

L'article de M. A. Henne est consacré à la *construction des chemins forestiers*. Tandis que la première loi fédérale sur les

forêts, de 1876, ne contenait aucune prescription sur ce sujet, nous savons que la loi actuelle de 1902 prévoit la participation financière de la Confédération à leur construction. Cette disposition légale a eu les effets les meilleurs; elle a contribué puissamment au développement du réseau des voies de vidange de nos forêts. M. Henne étudie la genèse de cet utile article légal, puis il examine l'état de la question dans les cantons.

L'article s'achève par quelques conseils pratiques sur ces constructions. L'auteur se demande si, comme l'a proposé le conseiller aux Etats Huber, il ne conviendrait pas de reviser la loi actuelle et de prévoir, dans les hautes régions, une subvention fédérale non plus de 20 % au maximum, mais de 30 %. Cette revision lui paraît désirable.

La septième et dernière étude forestière « *L'évolution forestière dans les Alpes suisses de 1876 à 1925* » est signée de M. M. Petitmermet, inspecteur général. On ne saurait la récapituler mieux qu'en reproduisant cette phrase de l'auteur : « En résumé, nous pouvons noter comme gains au cours du dernier demi-siècle : une amélioration dans la façon d'exploiter les bois, la suppression à peu près complète des grandes coupes rases, la diminution du parcours en forêt comme aussi du ramassage de la litière dans certaines contrées, la fin de l'exploitation de quelques autres produits accessoires de moindre importance ». Examinant les améliorations encore désirables, M. Petitmermet met l'accent principal sur l'établissement des plans d'aménagement des forêts publiques et leur revision à intervalles suffisamment rapprochés. Il admet que ces aménagements seront basés sur un dénombrement complet des massifs et comprendront aussi les pâturages.

La plupart des idées développées dans cette étude, en particulier celles concernant l'activité de l'inspecteur forestier d'arrondissement, sont reproduites dans l'article de M. Petitmermet paru ici au cahier de novembre dernier (p. 233 à 237); nous pouvons donc nous borner à rappeler celui-ci à l'attention du lecteur.

Relevons, dans la Conclusion qui achève le volume, cette phrase signée du chef de notre Service forestier fédéral : « L'Inspection fédérale des forêts est au clair sur sa mission; elle con-

sidérera toujours comme son devoir de veiller au maintien de la richesse forestière du pays, d'encourager tous les efforts faits pour mettre en valeur les ressources offertes par la forêt, par la chasse et par la pêche, de participer avec les organes du génie civil et du génie rural à mettre les populations de la montagne à l'abri des catastrophes qui les menacent et à rendre leur existence plus facile. »

Espérons que nos hautes autorités fédérales continueront, comme dans le passé, par une juste compréhension de ces tâches, à lui rendre possible une bonne exécution de celles-ci, cela dans l'intérêt supérieur du pays.

H. Badoux.

NOS MORTS.

† M. Martin Wild,

ancien administrateur des forêts de la ville de St-Gall.

Le 31 janvier est décédé, à St-Gall, des suites d'une pneumonie, à l'âge de 87 ans, M. M. Wild qui, pendant longtemps, a dirigé avec un soin scrupuleux l'administration des forêts de cette ville.

Né à Thusis, dans les Grisons, le 18 avril 1840, M. Wild a fait de bonne heure ses premières armes dans le service forestier. A 18 ans, il est nommé garde forestier de sa commune d'origine. Mais cette occupation ne le satisfait pas complètement. Désireux de s'instruire, il a l'ambition d'entrer à l'Ecole forestière de Zurich, bien que ses études préliminaires fussent fort rudimentaires. Nombreuses furent les difficultés à vaincre, mais le jeune candidat avait une volonté de fer et l'ambition de réussir. Il surmonte tous les obstacles, peut entrer au « Poly » et, en 1865, subit avec succès l'examen final à l'Ecole forestière.

Notre jeune forestier s'occupe d'abord d'arpentage : levé du plan des forêts du monastère de Disentis, des forêts communales du Val Calanca, de forêts soleuroises, etc.

En 1873, il abandonne les travaux du géomètre et devient inspecteur forestier d'arrondissement à Sargans. Peu après, M. J. Coaz, qui alors était inspecteur forestier cantonal à St-Gall, ayant été appelé à Berne comme premier inspecteur forestier fédéral, c'est M. Wild qui est choisi comme son successeur. Placé à la tête de l'administration forestière st-galloise, il déploie une belle activité. Mais il n'y reste que peu de temps. En 1882, la ville de St-Gall lui confie le poste d'administrateur de ses forêts.

Le défunt a dirigé de nombreux cours intercantonaux de gardes